

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

Appel effectué par le secrétaire de séance : Julien Martel

Présent : Alain Leclercq, Jean Paul Haultcoeur, Danielle De Vrieze, Philippe Waymel, Véronique Kroll, Eric Houriez, Annie Lung, Anita Warhem, Marie-Line Brief, Brigitte Leclercq, Isabelle Dissaus, Patrick Coustenoble, Stéphane Achte, Stéphanie Lescroart, Julien Martel, Antoine Leclercq, Muriele Wallart-Duflos, Francis Vanlerberghe.

Absent excusé : Jérôme Bourguay Pouvoir à Philippe Waymel

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 30 novembre 2020 :

Adopté

2) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Explication par Alain Leclercq des modifications à apporter

Lors de la séance du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a voté certaines délégations au Maire. La préfecture demande le retrait de cette délibération, sur certains points. L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule, pour certaines délégations, que le Conseil Municipal doit définir dans quelles limites elles sont accordées.

Proposition 1 : retirer les délégations suivantes.

- *exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal - intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal*
- *exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code*
- *exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal*
- *demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.*

Proposition 2 : conserver les délégations ci-dessous.

- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*

- *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*
- *passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*
- *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières*
- *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges*
- *fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts*
- *autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre*

Aucune remarque particulière.

Vote à l'unanimité

3) Règlement intérieur du Conseil Municipal

La préfecture demande que soient réécrits certains articles du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Article 6 : le délai dans lequel les questions peuvent être posées sera de 24 h (et non 72 h)

Article 9 : le quorum doit être atteint lors de la mise en discussion de toutes questions, et pas seulement en début de séance.

Article 15 : aucune affaire soumise à délibération ne peut être ajoutée en cours de séance.

Article 21 : le délai de 5 jours francs pour présenter un amendement aux propositions soumises aux délibérations doit être revu.

Article 22 : il prévoit un espace d'expression de 700 caractères pour chaque contribution écrite souhaitée par la liste d'élus minoritaire. Il convient de privilégier la notion de « tendance politique », qui permet de prendre en compte les éventuelles évolutions en cours de mandat et la situation des élus se situant individuellement dans l'opposition.

Article 23 : le règlement peut faire l'objet de modifications à tout moment par un vote à l'initiative du Maire ou d'un cinquième des membres en exercice. Cette disposition est jugée trop restrictive.

Aucune remarque sur les modifications apportées

Vote à l'unanimité

3) Convention avec la MEL pour le conseil en énergie partagé Proposition : renouveler la convention avec la MEL

Point reporté

5) Vote de crédits d'investissement

Propositions : 662000 € supplémentaires pour la reconstruction du Foyer rural et la création d'un parking en place de l'ancienne cascade

75 000 € pour la rénovation du terrain de football (le montant est réévalué en prenant compte la technique de drainage)

Vote à l'unanimité

6) Demande de subvention au Conseil Régional pour la reconstruction du foyer rural

Point reporté

7) Attribution d'une subvention de fonction de fonctionnement à la micro-crèche Proposition :
renouveler la subvention annuelle à hauteur de 9 000 €

Explication des critères d'attributions par rapport aux 5 lits réservés pour des Aubersois.

Un travail sur l'éclaircissement des critères sera effectué

Vote à l'unanimité

8) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 31 août 2020 deux postes d'agents contractuels : adjoint administratif en Mairie et (pour un temps de travail inférieur à 17h30 hebdomadaires)

Les candidatures reçues depuis sont peu nombreuses et ne correspondent pas aux besoins de la commune (candidats déjà titulaires souhaitant une mutation ou qui se positionnent

Proposition : retirer la délibération du 31 août 2020 et créer un poste d'adjoint administratif à temps complet qui sera affecté aux 2 postes

Vote à l'unanimité

9) Informations diverses

- Présentation par Eric Hourriez

Concernant la reconstruction du foyer rural, les marchés suivants ont été attribués :

Boulet (démolition, désamiantage, gros œuvre, carrelage, charpente) : 776 669,76 € HT

Nord Concept Bâtiment (couverture) : 293 617,64 € HT

EPM (menuiseries extérieures) : 62 040 HT

Victoire (menuiseries intérieures, cloisons, plâtrerie, faux plafonds) : 139 035,26 € HT Roger

Decaux (peintures, sols souples) : 33 855,35 € HT.

Leblanc Scénique (rideaux de scène) : 20 073 € H

Lesot (électricité) : 158 593 € HT

Multiwal (mur mobile) : 65 000 € HT Colas

Nord-Est (VRD) : 152 736,80 € HT.

Le lot résine n'a pas reçu de réponse
conforme

Le lot mobilier n'a pas reçu de réponse

Le lot ventilation et cuisine sera relancé

Les travaux devraient démarrer en mars

- Pas de foulée des Weppes cette année
- Le marché pour les tontes est lancé

- Proposition de suivre les réunions de conseil sur rétroprojecteur
- La commission urbanisme se réunira pour réfléchir à l'aménagement du bâtiment de la gare
- Une réflexion sur la remise en place des ralentisseurs rue du bourg sera faite
- Une convention est signée pour recevoir 50% de l'investissement du matériel informatique de l'école du bois leval
- L'Aubers info paraîtra 4 fois par an
Le 20 février, 21 mai, 20 août et le 19 novembre .
- Les Vœux en ligne ont été visionnés 420 fois
- La chaudière de la salle Michon a été remplacée
- A la cantine de l'école du bois leval ,le personnel de la société API a changé ,tout se passe bien

Fin de séance 19H30

Conseil Municipal du 6 avril 2021

Présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Philippe WAYMEL, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Anita WARHEM, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Patrick COUSTENOBLE, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Murièle WALLART-DUFLOS, Francis VANLERBERGHE.

Absents excusés : Marie-Line Brief (pouvoir à Alain Leclercq), Annie Lung (pouvoir à Jean-Paul Haultcoeur), Julien Martel (pouvoir à Philippe Waymel).

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2021

Pas de remarque à signaler concernant ce Conseil Municipal.

2) Attribution d'une subvention à l'association Médiathèque d'Aubers

La subvention annuelle à l'association est calculée comme suit :

3 € par habitant (population en vigueur au 1/1/2021)	5 028
fonds documentaire supplémentaire	1 000
animations	300
formations et remboursements de frais	650
total	6 978

A préciser, 1 676 Aubersois sont actuellement domiciliés au sein de la commune.

Proposition : attribuer une subvention de 6 978 €, voir tableau joint pour le détail.

19 Pour / 0 contre / 0 abstention

3) Convention d'adhésion à l'Office de Tourisme de l'Armentiérois et des Weppes

Voir le projet de convention joint.

La commune a émis le souhait de recevoir un maximum d'activités et de manifestations au sein de notre territoire. Monsieur le Maire a lu la convention d'adhésion à l'Office de Tourisme.

Il faut savoir qu'il n'y a aucune obligation à verser une contribution.

Par le passé, lorsque nous faisons partie de la Communauté de Communes des Weppes, la contribution communale était de 1 035 €. Depuis notre entrée dans la MEL, cette dernière prend en charge une bonne partie, la contribution communale est abaissée à 290 €.

Vote de cette convention :

19 pour / 0 contre / 0 abstention

4) Acquisition de la parcelle A 547 pour l'aménagement de stationnements

Comme évoqué précédemment en Conseil Municipal, des contacts ont été pris avec les propriétaires de la parcelle cadastrée A 547 pour l'aménagement de stationnements, dans le cadre de la reconstruction du Foyer rural (voir le plan ci-joint). La commune est déjà propriétaire de la parcelle voisine A 635.

Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour l'acquisition de ce terrain à 15 € le m², la surface étant de 1 284 m².

Cette proposition a été transmise aux propriétaires dernièrement. Ces derniers accepteraient de vendre à 20 € le m².

Remarque : des stationnements financés par la MEL sont déjà prévus le long de la rue Basse, face au Foyer. Les places à créer sur la parcelle A 547 viennent en complément.

Une Grande majorité des adjoints voulaient augmenter l'indemnité et accepter d'acheter à 20€/m² comme demandé par les propriétaires. Ce qui donne environ 6 000€ d'écart d'indemnité totale sur toute la parcelle.

19 pour / 0 contre / 0 abstention

5) Transfert du contrat d'occupation de Free Mobiles à On Tower France (OTF)

La commune a conclu un contrat d'occupation avec Free pour y implanter et exploiter des équipements de radiotéléphonie mobile. Free souhaite aujourd'hui transférer ses droits et obligations à la société On Tower France, sans autre modification des autres termes du contrat.

19 pour / 0 contre / 0 abstention

6) Modification des tarifs des concessions funéraires

Les différentes taxes funéraires ont été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2021 (taxe d'inhumation à 110 € par exemple).

Propositions (résumées dans le tableau ci-dessous) : revoir les tarifs, instaurer un tarif pour les extérieurs, supprimer les concessions et cavurnes d'une durée de 15 ans.

Tarifs et propositions		CONCESSIONS (1)			COLOMBARIUM (2)		CAVURNE (3)		
		15 ANS	30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Tarif actuel	AUB	150	300	500	700	850	150	300	500
Propositions	AUB	suppression	500	700	700	900	suppression	500	700
	EXT	X	1 000	1 400	1 200	1 400	X	1 000	1 400

(1) tarif actuel au m² pour les concessions, tarifs proposés pour un emplacement de 2,5 m² soit 2 places

(2) case pour 2 urnes

(3) emplacement de 1m² pour 4 urnes maximum

Les taxes existantes ayant été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2021, il a été proposé de revoir les tarifs, et notamment instaurer un tarif pour les extérieurs (aujourd'hui, le tarif est le même pour tous). De plus, supprimer les concessions et cavurnes d'une durée de 15 ans qui sont très peu demandées.

19 pour / 0 contre / 0 abstention (les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai).

7) Modification des tarifs des photocopies

Depuis 2002 et la conversion en euros, les tarifs applicables sont : 0,15 € pour les 4 premières, 0,08 € pour les suivantes.

Pour simplifier, il est proposé d'adopter un tarif unique de 0,10 € à compter du 1^{er} mai.

19 pour / 0 contre / 0 abstention

8) Informations diverses

Le Foyer rural vient d'être démonté entièrement.

Nouvelle personne à l'accueil, Stéphanie Vitse, 47 ans, qui est pour le moment en période d'immersion financée par Pôle Emploi (pour tout le mois d'avril).

Nous avons reçu l'accord d'un fonds de concours de la MEL pour le foyer rural : entre 747 000 et 848 000€ de fond de concours.

Les travaux du terrain de foot seront effectués par l'entreprise Dumont.

A signaler la mise à disposition d'un terrain pour un nouveau Jardin communautaire au niveau du terrain CHICO MENDES situé sur le site des étangs, géré par l'association Terre au Vert. Une convention sera signée avec l'association Terre au Vert, il faut au préalable mettre un terme à l'amiable à la convention existante avec CHICO MENDES.

Le secrétaire de séance,
Antoine LECLERCQ.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE

Philippe WAYMEL

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG
(pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR)

Anita WARHEM

Marie-Line BRIEF
(pouvoir à Alain LECLERCQ)

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX

Patrick COUSTENOBLE

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL
(pouvoir à Philippe WAYMEL)

Jérôme BOURGY

Antoine LECLERCQ

Murièle WALLART-DUFLOS

Francis VANLERBERGHE

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Etaient présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Philippe WAYMEL, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Patrick COUSTENOBLE, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Murièle WALLART-DUFLOS.

Absent(s) excusé(s) : Marie Line Brief (pouvoir à Véronique KROLL), Francis VANLERBERGHE (pouvoir à Murièle WALLART-DUFLOS).

Secrétaire de séance : Anita WARHEM

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 7 avril 2021

Voir document joint.

Adopté à l'unanimité.

2) Adoption du Compte Administratif 2020 (voir document joint)

Résumé CA 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 468 193,74	455 399,97			1 012 793,77
Opérations de l'exercice	801 824,61	1 232 928,93	169 886,62	602 992,81	971 711,23	1 835 921,74
TOTAUX	801 824,61	2 701 122,67	625 286,59	602 992,81	971 711,23	2 848 715,51
Résultats de clôture		1 899 298,06	22 293,78			1 877 004,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 138 149,00	569 810,00	2 138 149,00	569 810,00
RESULTATS						308 665,28

Adopté à l'unanimité.

3) Adoption du Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie de La Bassée, il concorde en tous points avec le compte administratif. **Adopté à l'unanimité**

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020

A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	431 104,32
B	Résultats de fonctionnement antérieurs reportés (ligne 002 du CA 2018)	1 468 193,74
C=A+B	Résultat à affecter	1 899 298,06
D	Solde d'exécution d'investissement 2020	-22 293,78
E	Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	-1 568 339,00
D+E	Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement 2019	-1 590 632,78
Décision d'affectation		
F	Affectation en réserves (R 1068) en section d'investissement	1 590 632,78
C-F	Report en section de fonctionnement (R 002)	308 665,28

Adopté à l'unanimité.

5) Adoption du budget primitif 2021

Voir document joint.

Le budget s'équilibre à 1 491 868,28 € en section de fonctionnement et à 3 573 041,06 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

6) Vote des taux des taxes locales 2021

Voir document joint.

Taxe foncière (bâti) : 35,97 %

Taxe foncière (non bâti) : 43,12 %

La taxe foncière départementale sur le bâti est transférée aux communes depuis cette année.

Le taux 2021 correspond à l'addition des taux 2020 (16,68 % pour la part communale et 19,29 % pour la part départementale). Il n'y a donc pas d'augmentation des taux, autant sur le bâti que sur le non bâti.

Adopté à l'unanimité.

7) Convention avec la MEL Conseil en énergie partagée

La MEL accompagne depuis 2017 les communes volontaires de moins de 15 000 habitants au travers du service mutualisé de Conseil en énergie partagé (CEP), visant à optimiser la gestion énergétique du patrimoine communal. La commune a adhéré dès 2017.

La MEL renouvelle ce dispositif à compter du 1^{er} juin 2021 pour trois nouvelles années (voir la convention jointe). En raison de l'arrêt programmé des financements régionaux et nationaux, le coût du service sera plus élevé (1 € par habitant et par an). **Adopté à l'unanimité.**

8) Convention avec l'association Terre au Vert

L'association Terre au Vert, nouvellement créée, souhaite disposer d'un terrain communal pour y créer un jardin communautaire en permaculture et organiser des événements sur le thème de l'environnement (ateliers semis, sensibilisation zéro-déchets,...).

La parcelle cadastrée A 328 conviendrait (ancien terrain de bi-cross). Cette parcelle a fait l'objet d'une convention en 2009 avec l'association Nord Nature Chico Mendès. L'association n'est pas intervenue depuis plusieurs années, la convention est donc en cours de résiliation. Cette parcelle est propriété du CCAS et louée à la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le bail autorise la commune à céder son droit au bail et de sous-louer en tout ou partie. C'est donc bien à la commune de conclure une convention d'occupation avec Terre au Vert (voir projet de convention ci-joint).

Après concertation, il est décidé :

- 1) d'introduire une clause de remise en état (en dehors des aménagements végétaux) dans un délai de 3 mois en cas d'expiration ou de résiliation de la convention
- 2) de demander à l'association de fournir une attestation d'assurance
- 3) de rajouter une clause indiquant que le terrain pourra être utilisé pour l'école du dehors.

Adopté à l'unanimité, la convention prendra effet au 1^{er} mai 2021.

9) Demande de subvention au Ministère de l'Education Nationale

Une demande de subvention a déjà été introduite en 2020 pour l'acquisition de postes.

Il est possible de solliciter une seconde subvention dans le cadre du 2^{ème} volet du plan « écoles numériques » pour l'acquisition de tablettes et tableaux interactifs. La dépense est estimée à 8 534,40 € TTC, la subvention escomptée est de 5 350 €.

Un crédit de 19 000 € pour l'ensemble est prévu au budget primitif. **Adopté à l'unanimité.**

10) Informations diverses

a) Tarif des centres de loisirs été 2021

L'association Rigolo comme la vie organise les centres de loisirs depuis l'été 2016, pour les communes d'Aubers, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem. Elle sollicite l'avis des Conseils Municipaux sur les tarifs demandés aux familles. **Avis favorable.**

b) Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Les élections sont pour le moment maintenues.

Compte tenu du double scrutin, nous devons constituer 4 bureaux de vote.

Le comité scientifique préconise notamment que les membres des bureaux de vote soient vaccinés ou à défaut testés (s'ils ne sont pas encore éligibles aux vaccins).

c) Travaux de remplacement et peintures des chéneaux

Ils seront entamés prochainement sur les édifices publics de la commune.

d) Distribution de compost

Une distribution aura lieu dimanche 18 avril 2021 de 9 h à 12 h au parking de la salle Mathieu Michon.

Fin de la séance à 20 h.

La Secrétaire de séance,
Anita WARHEM.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE

Philippe WAYMEL

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM

Marie-Line BRIEF
(pouvoir à Véronique KROLL)

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX

Patrick COUSTENOBLE

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY

Antoine LECLERCQ

Murièle WALLART-DUFLOS

Francis VANLERBERGHE
(pouvoir à Murièle WALLART-DUFLOS)

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

18 PERSONNES PRESENTES

STEPHANIE LESCROART ABSENTE ET REPRESENTEE PAR ANTOINE LECLERCQ (1 pouvoir)

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Voir le document joint à la convocation.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

- 2) Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de l'ancienne gare

Proposition : solliciter le Département (dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourg) pour la réhabilitation de l'ancienne gare en locaux associatifs.

Le projet est estimé à 195 814 € HT : 175 814 € pour la partie travaux, 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre. La subvention sollicitée a été calculée à hauteur de 40 % du montant du projet, soit 78 326 €.

Dossier envoyé mais pas de retour actuellement

Pour cette partie-là, sollicitation uniquement pour des locaux associatifs sur l'ancienne gare et non pour les nouvelles futures cellules commerciales

La demande ne pouvait être faite que pour un objectif de locaux associatifs.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

- 3) Indemnité forfaitaire de sujétion et d'expertise (IFSE) du personnel communal

Voir le document joint.

2 parties : l'IFSE Il s'agit de l'indemnité principale constituant le RIFSEEP. Elle est versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

et le CIA le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

- 4) Convention Territoriale Globale avec la CAF

Voir le document joint.

Animation, formation, accompagnement des communes

Mais problèmes avec les assistantes maternelles qui se sentaient en inégalité de traitement

3 et 3.5€ : cout assistante maternelle contre crèche 8 à 10€

Cela permet de donner du travail à tout le monde

Caf versera directement aux prestataires et les mairies seront informées

Plusieurs communes ont déjà adhérees

Convention sur 3 ans à compter du 01/01/2022

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

- 5) Cession de terrains aux riverains de la rue de l'Eurie

Lors de l'aménagement du lotissement de l'Eurie, le fossé entre les parcelles et le stade a été busé. Les parcelles sont pour la plupart de petite taille, les riverains souhaitent de ce fait agrandir leur propriété.

Proposition : céder aux riverains concernés les terrains matérialisés sur le plan ci-joint au tarif de 23 € le m², les frais annexes étant à leur charge (géomètre, notaire).

7 maisons concernées

Total de 303m²

A priori, tous les propriétaires seraient intéressés par cette acquisition

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

6) Subventions aux associations

Voir document joint.

ESCIAL : n'ont pas souhaité de subvention cette année

ANTIQU'AIR : pas de retour

Atelier des peintres : pas souhaité cette année

Amuse toi : idem pas souhaité cette année

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

7) Décision modificative budgétaire

Proposition : voter un crédit de 1 644 € pour l'acquisition de 2 ordinateurs portables (un pour la Mairie et un pour la médiathèque).

Pour stéphanie (nouvelle embauchée)

2 devis en cours

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

8) Organisation des élections régionales et départementales

Le dispositif prévu et la composition des bureaux sont présentés en séance.

4 bureaux de vote (2 élections : régionales et départementales) multiplié par 2

Dans la salle michon à 100%

Identité demandée à l'entrée du bureau et non pas devant l'urne

Plan de la salle et planning prévisionnel des bénévoles présentés par l'adjoint Jp Haultcoeur

Il faut 40 personnes par dimanche

PAS DE VOTE

9) Tirage au sort du jury criminel

Comme chaque année, 3 jurés doivent être tirés au sort à partir de la liste électorale, ce avant le 15 juin. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2022 ne peuvent être retenues.

Mr Jean-Pierre FRULEUX – Mr Patrick ROBITAILLE – Mme Hélène DERIEUX sont désignés par le sort

PAS DE VOTE

Questions diverses

- a) Règlement intérieur du cimetière communal : voir le projet d'arrêté ci-joint (le règlement relève des pouvoirs du Maire et n'a pas à être voté par le Conseil, il est présenté pour information).

Explication faite par ce groupe de travail qui a élaboré ce règlement intérieur

Pas de remarques particulières

PAS DE VOTE

PROCHAIN OBJECTIF : informatisation, plan, informations

- b) Compte rendu de la Commission Voirie du 20 mai 2021.

1 Travaux rue DELEVAL

Opérations de sécurité à plusieurs endroits (rétrécissements, chicanes, obstacles)

Avec création places de parking

Avec sens de priorité

Et zone 30

Travaux normalement à partir de juillet 2021

Compétence MEL à 100%

2 zones 30

Proposition de la MEL comme à tous les villages mais ce sont les municipalités qui décident

La commission est plutôt favorable

Marquage uniquement au sol

PAS DE VOTE

- c) Subvention Fédération Française de Football

En plus des 26k€ des subventions du département, subvention sollicitée auprès de la FFF (pour main courante et buts de football)

On pourrait demander 50% soit 19k€ + 3.2k€

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

- d) Ecrans numériques à l'école publique

Demande de devis faite au prestataire

2^{ème} projet retenu

7000€ de budget

70% de participation

Il devrait y avoir le même équipement qu'à l'école privée

Conseil Municipal du 7 juillet 2021

14 personnes présentes

Marie-Line Brief absente excusée

Pouvoirs reçus de :

- Danielle De Vrieze pour Patrick Coustenoble
- Anita Warhem pour Brigitte Leclercq
- Isabelle Dissaux pour Alain Leclercq
- Jérôme Bourgy pour Antoine Leclercq

1) Approbation du compte rendu du conseil du 31 mai 2021

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

2) Demande de fonds de concours énergie à la MEL

La commune a la possibilité de solliciter la MEL dans le cadre du fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Sont concernés : les passages en leds de l'éclairage public réalisés en 2020 et 2021, dans la mesure où les travaux commencés mais non achevés sont éligibles.

Délibération avant le 31.07.2021 / base de 40% qui représente entre 16 et 17 000 €

Economies attendues : environ 5 500 € annuel + subvention CEE de 4 400 €

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

3) Décision budgétaire modificative

a) travaux de voirie :

- ✓ réfection d'une partie de la voyette du cimetière (10 272 €) suite fortes pluies des derniers hivers / 2 devis reçus - 4 032 € ttc + assainissement 6 240 € ttc / 2^{ème} devis plus cher
- ✓ aménagement de trottoirs dans la voie d'accès à la salle Michon et au stade (devis en cours) sur proposition de la commission voirie. Travaux estimés à 12 000 €, envisageables en septembre

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

- b) acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables) : 1 398 €
2 ordinateurs pour Stéphanie (accueil) pour médiathèque et mairie

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

- c) intégration des frais d'études engagés pour le foyer rural (maîtrise d'œuvre, études de sol, contrôle technique) : ces frais sont imputés en immobilisations incorporelles dans un premier temps, puis réimputés en immobilisations corporelles après le démarrage des travaux (montant de 117 479,79 €).

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

4) Modifications des Plans Locaux d'Urbanisme

Le Conseil Métropolitain a décidé d'engager la modification des Plans Locaux d'Urbanisme le 18 décembre 2020, puis a tiré le bilan de la concertation préalable le 23 avril 2021.

Le projet de modification des PLU sera soumis à enquête publique au cours du second semestre 2021, il est consultable à l'adresse suivante :

<https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/Accueil.html>

A ce stade, la procédure prévoit que tous les Conseils Municipaux des communes de la MEL (y compris celles qui ne sont pas concernées directement) expriment leur avis dans un délai de 3 mois.

Objectif : modification des PLU et révision ensuite.

VOTE : POUR (avis favorables) 16

ABSTENTION : 2 (Murielle WALLART et Francis VANLERBERGHE)

CONTRE (avis défavorable) : zéro

5) Revalorisation des tarifs des repas au restaurant scolaire de l'école du Bois Leval

Lys Restauration a revu ses prix pour l'année scolaire 2021-2022.

La commune peut revaloriser les tarifs demandés aux familles (à débattre), à compter de la rentrée.

Montants TTC payés par la commune	2020/21	2021/22	évolution
prix du repas Lys Restauration	2,76	2,79	1,09%
droits d'admission Lys Restauration	1 497,93	1 522,34	1,63%
tarif demandés aux familles	2020/21	2021/22	évolution
Aubersois	3,99	4,05	1,50%
Extérieurs	4,99	5,05	1,20%

Proposition de passer à 4,05 € pour les aubersois et à 5,05 € pour les extérieurs (un gros effort a été fait par la commune en 2020 avec une augmentation du coût de 0,32 € par repas pour la Mairie, répercutée à hauteur de 7 centimes pour les parents).

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

6) Participation de la commune aux frais de restauration de l'école Ste Jeanne d'Arc

Proposition : renouveler la participation communale de 1,5 € par repas pour tous les élèves Aubersois pour l'année scolaire 2021-2022.

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

7) Mise en place du Comité des Jeunes d'Aubers (CJA)

Initiative de 3 jeunes d'aubers pour engagement civique + 1 autre récemment (entre 13 à 17 ans)

Groupe travail créé – association loi 1901 en cours de création / objectif entraide d'actions de la commune.

Proposition : financement partiel de permis de conduire ou bafa en contrepartie de bénévolat, dans les limites suivantes : 5 à 7 jeunes par an, 60 heures maximum valorisées à hauteur de 9 €/heure, soit un budget annuel de 3 780 €.

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

8) Questions et informations diverses (PAS DE VOTE POUR LES POINTS a) b) c) d) f)

- a) présentation du dispositif Espace France Services (voir le document joint)
Il existe un manque de service à la personne en milieu rural
ex : mise en place structure itinérante ou fixe
idée : plus grande accessibilité aux services publics
objectif : 2000 espaces en France dont 200 chapotés par la MSA
- b) organisation de la ducasse 2021
4 au 6 septembre / pas de moules frite / feu artifice en projet / braderie en projet (voir conditions sanitaires) / manèges / manifestations en cours de négociation pour un match de foot de gala, récompenses Fleurissement samedi matin salle michon
- c) communication sur la mise en place de la taxe GEMAPI par la MEL en 2022 (gestion des eaux, entretien des cours d'eau) : elle sera sur les avis de taxes foncières en 2022 (5 à 6 € par foyer)
- d) informations sur la gratuité du transport pour les jeunes de moins de 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 à l'intérieur de la MEL
- e) instructions des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire,...) : prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2021 avec les mêmes tarifs, puis renouvellement au 01/01/2022

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS OU REPRESENTES

- f) Conseil école / 73 élèves à 84 élèves à la rentrée de 09.2021
Cantine : 40 repas actuellement contre 30 au début 09.2020

Séance levée à 20h.

Le secrétaire de séance,
Stéphane ACHTE.

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LECLERCQ

Jean-Paul HAULTCOEUR

Danielle DE VRIEZE
(pouvoir à Patrick COUSTENOBLE)

Philippe WAYMEL

Véronique KROLL

Eric HOURIEZ

Annie LUNG

Anita WARHEM
(pouvoir à Brigitte LECLERCQ)

Marie-Line BRIEF
(absente excusée)

Brigitte LECLERCQ

Isabelle DISSAUX
(pouvoir à Alain LECLERCQ)

Patrick COUSTENOBLE

Stéphane ACHTE

Stéphanie LESCROART

Julien MARTEL

Jérôme BOURGY
(pouvoir à Antoine LECLERCQ)

Antoine LECLERCQ

Murièle WALLART-DUFLOS

Francis VANLERBERGHE

AUBERS - Conseil Municipal du 8 septembre 2021

Présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Julien MARTEL, Annie Lung, Marie Line Brief, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT, Murièle WALLART, Francis VANLERBERGHE.

Absents excusés : Anita WARHEM (pouvoir à Brigitte LECLERCQ), Jérôme BOURGY (pouvoir à Jean-Paul HAULTEUR).

Secrétaire de séance : Danielle DE VRIEZE

Présent : Emmanuel BARBRY DGS

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

Approuvé à l'unanimité

2) Election d'un adjoint au Maire

La Préfecture a accepté le 24 août la démission de Philippe WAYMEL (envoyée le 4 août) de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

- ✓ Le (ou la) candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé(e) à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant. Le (ou la) remplaçant(e) n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

Isabelle GYLBERT rejoint le Conseil Municipal à compter du 31 août. Isabelle est déjà membre du CCAS.

- ✓ Election du nouvel adjoint qui occupera le même rang dans l'ordre du tableau que l'adjoint démissionnaire soit le 3^{ème} :

PATRICK COUSTENOBLE propose sa candidature au poste d'adjoint.

1^{ER} assesseur : Isabelle DISSAUX

2^{ème} assesseur : Brigitte WAYMEL

Secrétaire : Danielle DE VRIEZE

Résultat du vote à bulletin secret : **17 Pour / 0 contre / 2 blancs**

PATRICK COUSTENOBLE est élu 3^{ème} adjoint au maire.

- ✓ **PATRICK COUSTENOBLE** est désigné nouveau représentant titulaire de la commune au Conseil d'Administration de l'association « Ecole et Famille ».

Voté 19 Pour / 0 contre / 0 abstention

- ✓ **Julien MARTEL est nommé délégué en charge des bâtiments** par Alain Leclercq qui prendra un arrêté. **Approuvé 19 Pour / 0 contre / 0 abstention**

- ✓ **JULIEN MARTEL est élu nouveau délégué titulaire à la FEAL** (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille) **Voté 19 Pour / 0 contre / 0 abstention**

3) Vote d'une délégation au Maire pour modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Le circuit des dépôts et approvisionnement en espèces a été modifié : les dépôts à la Trésorerie de La Bassée ne sont plus possibles, les régisseurs devront dorénavant déposer leurs espèces (avec un minimum de 500 €) auprès des guichets accrédités de la banque postale !

Il faudra se réorganiser pour ne plus utiliser les régies et les supprimer lorsque ce sera possible.

votée 19 Pour / 0 contre / 0 abstention

4) Délégation au Maire pour défendre la commune dans le cadre d'un litige avec GRDF

Lors des travaux de réhabilitation du presbytère, l'entreprise de gros œuvre a mis à jour une conduite de gaz au niveau de l'extension à l'arrière. La commune a donc sollicité GRDF pour déplacer cette conduite, pour la partie qui se trouvait dans l'emprise du chantier.

Le dialogue avec GRDF a été difficile : le premier devis reçu prévoyait le déplacement du réseau (sur 12 m) et du compteur de la crèche pour un montant de plus de 16 000 €, le chantier de la médiathèque a été interrompu plusieurs mois en attendant l'intervention du sous-traitant de GRDF... suite au refus de la commune, un 2^{ème} devis a été reçu pour un montant de 10 000€.

De plus, après vérification, la conduite à déplacer était située dans le domaine privé communal. Or aucune autorisation n'a été donnée à GRDF, aucune convention n'a été signée.

La commune a donc refusé de payer la facture de GRDF (4 230,53 €) même si elle a été minorée par rapport aux devis.

L'avocat de GRDF a mis en demeure la commune de payer, sous peine de poursuites.

Alain LECLERCQ refuse de régler cette facture et propose de défendre les intérêts de la commune.

Délégation votée 18 Pour / 0 contre / 1 abstention (Patrick Coustenoble)

5) Attribution d'une subvention à la médiathèque de Radinghem

La Médiathèque de Radinghem prend en charge les frais de fonctionnement informatiques du réseau MédiaWeppes pour les 5 communes de l'ex-CC Weppes (hébergement du site, sauvegardes, assistance). Le coût annuel est de 3 105,66 € pour la période du 30/9/2021 au 30/9/2022, soit 621,13 € par commune.

Aubers versera une subvention de 625 € à la Médiathèque de Radinghem.

Vote 19 Pour / 0 contre / 0 abstention

6) Décision Budgétaire Modificative

Suite à la signature d'un nouveau contrat concernant l'acquisition des logiciels et les licences informatiques de la mairie, le chevauchement de l'ancien et du nouveau contrat du 01/03/2021 au 28/02/2022 a généré un trop payé. Suite à cette erreur du fournisseur, il convient d'en majorer le crédit de 340€.

Vote 19 Pour / 0 contre / 0 abstention

7) Autorisation au Maire pour signer un acte de constitution de servitude au bénéfice du SIDEN- SIAN

Lors de la construction du cabinet médical, Noréade a sollicité la commune pour implanter ses canalisations d'eau potable sur les parcelles C 1466 et 1467, propriétés communales.

Une convention de servitude doit être établie devant notaire entre Noréade et la commune, les frais étant à la charge de Noréade.

Proposition : autoriser le Maire à signer la convention.

Vote 19 Pour / 0 contre / 0 abstention

8) Questions diverses.

- **FOOD TRUCK** : Demande d'autorisation d'un emplacement d'un food truck pour vente de burgers le lundi soir (sans empiètement sur l'activité Friterie présente le samedi et dimanche soir).

Devant le nombre croissant de commerçants en restauration mobile, le Conseil réfléchit à sur la mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public.

- **ESPACE CULTUTEL** : pour info, avancement des travaux de l'Espace Culturel présenté par Eric HOURIEZ.

Cloisons extérieures : posées en grande partie, puis cloisons intérieures et reprises de la pose des dernières cloisons extérieures >>>> 1 mois de retard sur le planning dont 15 jours rattrapables.

- **ATTRIBUTION DE LOGEMENTS** : pour info, l'attribution des logements locatifs (sociaux et béguinage, 7 maisons avec 3 chambres + 8 plains-pieds avec 2 chambres soit 15 logements) est prévue le 09/09/2021.

Mise en location dans 2 mois

- **VOIRIE** : pour info,

- Une réunion d'information se tiendra en mairie, le mardi 14/09 à 19h concernant les travaux de voirie prévus par la MEL, de l'entrée de la rue DELEVAL jusqu'au croisement de la rue des Charmes.
- Suite aux purges des canalisations en juin, il est prévu le jeudi 09/09 après-midi, des travaux de gravillonnage rue Deleval, du virage face à la rue Neuve (lieu-dit le Tonkin) jusqu' au virage suivant avant la ferme LECLERCQ.
- La création d'un trottoir pour sécuriser l'accès vers l'Espace Michon est en cours.
- Il est prévu des travaux dans la voyette du cimetière suite aux dernières inondations.

Levée de séance 19h56

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Présents : A Leclercq, JP Haultcoeur, D De Vrieze, P Coustenoble, E Houriez, A Lung, B Leclercq, I Dissaux, S Achte, S Lescroart, J Martel, J Bourgy, A Leclercq, M Wallart-Duflos, F Vanlerberghe, I Gylbert.

Absents : V Kroll pouvoir à A Leclercq et M L Brief (pouvoir à I Dissaux).

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2021

Voir document joint à la convocation.

2) Acquisition de la ferme Leclercq

Mr le maire retrace l'histoire : la ferme Leclercq et les terrains alentours, situés derrière la mairie, font l'objet d'emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme au bénéfice de la commune : S1 pour l'habitation et les bâtiments de la ferme situés en zone U, S2 pour la pâture située en zone NL.

Ces emplacements réservés confèrent à la commune un droit de priorité en cas de vente.

Une estimation des domaines a été réalisée et une proposition correspondante de 445 000 € pour le bâti et 53 305 € pour la prairie a été acceptée par les propriétaires.

La possibilité de le faire acquérir par l'espace public foncier n'est pas retenue.

Vote pour l'acquisition à l'unanimité.

3) Révision du Plan Local d'Urbanisme (débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Voir documents accessibles depuis le site de la MEL

https://diffuweb.lillemetropole.fr/plu2/docplu95/KIT_PADD/index.html

Présentation par le maire du futur PLU des 95 communes de la MEL et des modifications envisagées :

- Permettre aux communes non impactées par les champs captants de s'étendre raisonnablement, leur permettant de contribuer à la demande de logements neufs (besoin de 60 000 logements à l'échelle de la MEL sur 10 ans)
- Modifier la zone AUDM en AUCM pour permettre son aménagement et la relocaliser le long de la M 41 (plus proche du centre, plus en cohérence avec le lotissement du Roselier et l'assainissement collectif)
- Stopper l'extension des centres commerciaux et zones commerciales pour permettre le maintien et le développement du commerce de proximité, ne plus utiliser de terres agricoles pour des surfaces commerciales ou des parcs logistiques
- Améliorer la concertation entre la MEL et le Conseil Régional concernant les lignes de bus
- Favoriser les déplacements doux (réaliser la piste cyclable le long de la M 141 entre Escobecques et Illies)
- Encourager les circuits courts grâce à une agriculture riche et diversifiée
- Renforcer l'attractivité de la commune, redynamiser le centre autour de l'église, créer de nouveaux stationnements, revoir l'implantation des services techniques
- Créer un jardin public dans le centre du village avec animations ponctuelles
- Conserver l'âme de village
- Poursuivre la lutte contre les risques d'inondation dans le cadre d'un plan d'investissement GEMAPI
- Autoriser le changement de destination des bâtiments inoccupés ou sous-utilisés dans les zones N afin qu'ils ne se transforment pas en friches
- Étendre la zone NL rue Basse entre le site des étangs et le camping d'un part, et sur l'emplacement du futur parking d'autre part
- Ne pas étendre la ZNIEFF (445 ha sur Aubers et Fromelles), compte tenu des contraintes qui pèsent sur le devenir des exploitations agricoles existantes (y compris en agriculture biologique)
- Permettre le développement de l'agriculture dans les zones N
- Autoriser les serres en zone NZ en dehors des exploitations agricoles existantes
- Passer l'ensemble du camping rue des sablonnières en NL

-
- Interdire les campings sauvages
Vote 18 pour et 1 abstention

4) Subvention à l'école Sainte Jeanne d'Arc

Proposition : attribuer une subvention de 1 400 € à l'association Ecole et Famille pour les séances piscine (140 € par déplacement).

Vote à l'unanimité

5) Modification des tarifs des repas au restaurant scolaire de l'école du Bois Leval

Explication par Alain et Patrick

Suite à la demande des parents d'élèves, la commune a mis en place depuis janvier 2020, un système de réservation des repas en ligne. Les parents peuvent ainsi réserver à tout moment et en tout lieu, au plus tard le vendredi à 11 h pour la semaine suivante.

Le portail de réservation est souple puisqu'il permet en quelques clics de réserver pour toute l'année scolaire ou pour une période donnée (de vacances à vacances) ou encore pour un mois déterminé.

Les repas réservés peuvent encore être décommandés, toujours le vendredi à 11 h pour la semaine suivante.

Pour autant, il arrive encore trop souvent que les parents oublient de réserver les repas de leurs enfants. La présence d'enfants non-inscrits perturbe le service de restauration scolaire mais aussi le travail administratif.

Il est décidé de réserver pour une période scolaire

6) Décision budgétaire modificative

Dépenses nouvelles (non prévues au budget primitif 2021) :

Acquisition d'un panneau « Résidence Le Roselier »	1 058,40 €
Fourniture et pose d'une pompe de circulation aux étangs	8 022,85 €
Remplacement menuiserie sur le presbytère	2 245,20 €

7) Recensement de la population

Le Conseil Municipal avait délibéré en novembre 2020 pour autoriser le recrutement de 3 agents recenseurs et fixer leur rémunération. Compte tenu de la situation sanitaire, le recensement prévu en janvier-février 2021 a été repoussé en 2022.

Une nouvelle délibération est nécessaire.

Propositions :

- Autoriser le recrutement de 3 agents recenseurs
- Fixer la rémunération comme suit :
 - 110 € pour les séances de formation et la tournée de reconnaissance
 - 1,60 € par bulletin individuel papier
 - 0,85 € par feuille de logement papier
 - 0,90 € par réponse internet (feuille de logement et bulletin(s) individuel(s))

8) Questions diverses

Des panneaux de signalisation seront installés pour identifier la zone des stationnements des Food truck et également à l'entrée du stade pour indiquer la priorité de circulation.

Présentation par Jean Paul du choix du logiciel 3 D Ouest pour la gestion du cimetière pour 2 128,50€ TTC.

Éric présente l'avancée du futur espace culturel ; la charpente sera bientôt mise en place.

Une visite sera bientôt réalisée.

Un budget de 35 000 € est prévu pour le mobilier.

Danielle présente le programme du fleurissement d'automne, le point de l'élagage qui sera externalisé, le thème de la prochaine saison (déclinaison de couleurs) et des sapins pour la fin d'année seront remis dans le village qui pourront être décorés par les habitants. Un ramassage de sapins pour les habitants sera réalisé le 12 janvier.

Le comité des fêtes ne fait pas de demande de subvention pour cette année.

Le Téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre (réunion préparatoire le 23 novembre 19h).

Revoir le panneau signalétique des chemins pédestre sur le contour de l'église.

Les vœux auront lieu le vendredi 7 janvier.